Image not found or type unknown

Non reception d'un jugement par huissier

Par **CHAUMEL Francis**, le **21/08/2018** à **13:23**

J ai obtenu en référé un échéancier pour une dette de loyer, mon propriétaire ne m'a pas signifié par huissier le jugement, à ce jour. le jugement date de mai 2018, je n'ai toujours rien, j'ai régler ma première échéance, et il veut résilier le bail pour non respect de l 'échéancier. Que puis je faire, car je ne peux même pas saisir le juge de l'excécution.

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des marques de politesse !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés